

quelque talent qui le rendît plus utile à son maître. Ainsi la peine la plus élevée est de 300 sols ; et voici que lorsqu'il s'agit d'un Juif frappant un chrétien , cette peine se trouve insuffisante , il faut l'amputation d'un poing ou 87 sols d'or, somme vraiment ruineuse , si l'on se reporte à l'époque où elle devait être payée. Bien mieux , l'action d'avoir porté la main sur la personne d'un prêtre ne pouvait être rachetée que par la perte de la vie , et nous voyons que déjà la confiscation était établie chez nous au préjudice des Juifs. Ainsi, pour nous résumer, nous pouvons dire que , dès les premières années du VI^e siècle , la colonie israélite établie à Lyon était assez importante pour fixer l'attention du législateur , assez remuante et oppressive pour motiver des dispositions sévères , assez riche et puissante enfin pour que Gondebaud l'assujettisse à compter des sommes si fortes , que la plupart des chrétiens n'aurait pu les payer.

Cette présomption que nous avons sur les richesses des Juifs ne saurait étonner ; ce peuple trouva dans Lyon tous les éléments nécessaires au développement de son esprit commercial ; notre grande cité profitait depuis long-temps de sa position topographique pour commander le commerce des Gaules ; plusieurs foires y étaient établies ; chaque nation s'y donnait rendez-vous pour échanger les produits de la nature, ceux de l'industrie naissante et des armures. Les Juifs se livraient à ces sortes de trafics avec une ardeur toute nouvelle ; ils s'adonnaient principalement au commerce des vins et de la boucherie. Bientôt l'activité déployée par eux dans ces négociations leur procura la fortune et une certaine importance. Une question se présente ici : la colonie juive possédait-elle alors une synagogue ? Sans contredit , les Israélites se réunissaient pour procéder en famille à l'exercice de leur culte ; mais comme rien n'établît qu'ils eussent dès cette époque un édifice consacré à leur religion , nous devons présumer qu'ils y avaient destiné une de leurs habitations. On pourrait, il est vrai, déduire le contraire d'une lettre écrite